

Agde, le 9 décembre 2022

COMITE DE QUARTIER « CAP OUEST »
Mercredi 07 Décembre 2022

VIE QUOTIDIENNE

1 Le chemin piétonnier entre l'allée de la découverte et le Rond-point "MALFATO " en contrebas de l'Avenue du Passeur CHALLIES aurait besoin d'une reprise d'enrobé entre les deux enrobés rouge existants afin de supprimer la cuvette d'eau qui se forme après chaque pluie et qui bloque le passage. Référent M. GIRARD.

Réponse

Une étude sera engagée et un estimatif des travaux sera proposé à l'arbitrage.

2 Une vitesse excessive est constatée régulièrement entre la Résidence NAKARA et la mer Route de Rochelongue. Un panneau vitesse à 30 pourrait être placé ou mettre la rue à sens unique puisqu'il y a une sortie au Mail de Rochelongue.... Référente Mme CAYUELA.

Réponse

Un comptage routier sera effectué.

3 Des stationnements gênants à l'angle du parking du Père Maurel sont constatés (à l'entrée du parking) rendant l'accès difficile et dangereux en saison.

Réponse

Nous apporterons une vigilance la prochaine saison.

4 Des illuminations de Noël sont demandées pour le quartier du Mail de Rochelongue....

Réponse

Sur le mail de Rochelongue, nous avons six sujets de Noël deux au début, deux au milieu et deux à la fin. Il sera rajouté un sapin décoré à partir de la semaine 49.

5 Quelle évolution et quels délais sont envisagés pour l'aménagement du front de mer au Mail de Rochelongue? Bancs, tables d'informations, parcours pistes cyclables par QR CODE, zone Natura 2000, etc... Les travaux ont commencé à l'Ascension 2022....

Réponse

Les travaux seront terminés pour le mois d'avril 2023.

La fin des travaux de terrassement sont imminents, le projet pédagogique sera en place pour la saison estivale.

6 Location de terrasse au Cubana parking du Colibri - référente Mme REMADI.

La Mairie a loué la totalité de la surface au sol ? Les piétons n'avaient d'autre choix cet été que d'utiliser la chaussée. Peut-on prévoir un marquage au sol pour le trottoir piéton ? La photo ci jointe a été prise lorsque les deux parasols n'étaient pas installés. Merci d'étudier le problème pour la saison prochaine



TERRASSE CUBANA parking du Colibri

Réponse

Nous allons voir avec le service des droits de place, quelle solution peut être envisagée.

7 - Nuisances sonores sur le parking Colibri (référente Mme REMADI)

Cet été 2022, nouvelle création d'un débit de boissons - restauration sur le Parking du Colibri au Cap d'Agde. Ouvert à l'année, uniquement en extérieur. Établissement est situé dans la résidence Aquaplage : le Cubana.

- . Musique à fond de 11 h du matin Jusqu'à 2 h, tous les jours
 - . demandes gentilles pour baisser le son... en vain
 - . demandes plus agressives du voisinage... rien
 - . appels au 17, à la brigade sonore et au syndic.... Main courante suite à une discussion musclée
 - . en août respect des horaires... mais musique à fond, entendue du matin au soir jusqu'à sur la plage ... boum boum...
 - . dépôts de plaintes, pour nuisances et altercations par de nombreux copropriétaires.
- Ce problème est collectif et ne concerne pas simplement certaines personnes.

LES ENCEINTES MUSICALES EN EXTÉRIEUR empêchent copropriétaires et locataires de passer des vacances sereines.

Une simple musique d'ambiance À L'INTÉRIEUR suffit.

Nous comprenons que les commerces doivent travailler, mais en respectant leur environnement.

La copropriété souhaite que le calme revienne surtout les voisins au-dessus et à côté. Les vacances scolaires arrivent, les voisins aussi.... Un retour à la tranquillité serait bienvenu.

C'est au nom de la résidence ainsi que du syndic de copropriété (discussion en Assemblée Générale) que cette demande est faite.

Le syndic GIT, se tient à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire. »

Réponse

L'établissement « Le Cubana » a fait l'objet de plusieurs interventions des services de police pendant et après la saison ;

Une procédure pour non-respect de la réglementation avec une demande de sanction auprès de la Préfecture est en cours ; cette première sanction qui sera certainement une « fermeture temporaire ou avertissement sévère » devrait permettre de régler le problème car en cas de récidive, l'établissement s'exposerait à une fermeture de longue durée.

8 Rue des Corsaires réfèrent M. CELESTIN

Après plusieurs demandes, le trottoir a été refait (côté droit en allant vers la mer), seulement la partie se trouvant devant le cabinet du Dr Salembier (sur une vingtaine de mètres) n'a pas été programmé malgré plusieurs constats des services techniques de la ville.

Réponse

Les travaux seront programmés sur le budget 2023 avant le 2eme trimestre

9 Rue des Corsaires

Peut-on envisager de transformer le ralentisseur en passage piéton ? La traversée de la rue devient dangereuse.

Réponse

Une visite sur site sera programmée en début d'année.

10 Rue des Corsaires

Le trottoir situé dans l'angle de la rue des Corsaires et avenue des Iles d'Amérique est très accidentogène. Il faut vraiment agir au plus vite.

A côté de la tranchée correspondante à la fibre, le goudron s'affaisse anormalement. Ceci a été indiqué à plusieurs reprises et vu sur place par les services techniques.

A proximité du 9 rue des corsaires, une autre tranchée pour la fibre n'a pas été bitumée.

Réponse

Une visite du site et une estimation vont être réalisées, les travaux seront rapidement programmés.

11 Impasse Santa Maria

Comme toutes les années, les voitures ont stationné sur les trottoirs. La circulation piétonne est rendue très difficile et dangereuse. L'accès aux résidences Cristallines et Archipel est difficile. Cette année M. CELESTIN avait demandé des plots en ciment au bord de ces trottoirs auprès de M. RUIZ venu sur place. La réponse a été négative car d'autres quartiers pourraient demander la même chose. M. CELESTIN renouvelle aujourd'hui sa demande.

Réponse

Nous ne pouvons pas positionner du mobilier urbain là où il y a des problèmes de stationnement. La police municipale pourra intervenir.

12 Parking caravelle

Le terre-plein central de sortie vers la plage est en mauvais état (photo jointe).



Réponse

Une étude pour réorganiser le parking sera étudiée pour évoluer vers un agencement paysager et naturel sans revêtement.

13 Avenue des Alizés référent M. CELESTIN

Également signalé à plusieurs reprises que l'ancien passage piéton était devenu dangereux car le banc est réapparu il a bien été mis une barrière en bois mais les gens passent à côté ou par-dessus et cet été s'il n'y a pas eu d'accident tant mieux, alors il faut impérativement renoircir le passage.

Réponse

Une repasse peinture est programmée.

14 Allée des caraïbes

Terrain de boules : M. CELESTIN réitère la demande de remise en état du terrain pour pouvoir jouer aux boules dans les meilleures conditions (demande faite plusieurs fois).

Réponse

Un contact sera pris directement avec Monsieur CELESTIN afin de se rendre sur le site afin d'évaluer les besoins.

15 Au bout de l'**Allée des Caraïbes**, M. CELESTIN propose de créer un jardin méditerranéen avec une allée en forme de S, d'y mettre des aires de pique-nique et des tables d'informations sur Brescou et la ville d'Agde (rencontre avec M. LOPEZ le 4 janvier dernier).

Réponse

Cette sujétion sera proposée en réunion de pôle « aménagement du territoire ». Pour information : durant ces réunions, les techniciens soumettent des projets aux élus pour prise de décisions.

16 Entrée de plage n° 54, M. CELESTIN réitère la demande de rince-pieds ou pédiluves. Cette demande est faite par les riverains et les usagers de la plage.

Réponse

La Ville a établi un programme de remplacement de l'ensemble des douches de plage par des rince-pieds pour répondre aux critères de labellisation du Pavillon Bleu. Le remplacement des douches sur la plage Richelieu sera fait pour la saison 2023. En revanche, la mise en place des rince-pieds sera faite pour les douches existantes ; il

ne sera procédé à aucune création de nouveaux sites.

17 Rue du Pacifique

De la résidence Aquaplage jusqu'à l'entrée de la boulangerie ALARY, environ 25 mètres de trottoir sont à rénover (danger pour la circulation piétonne).

Réponse

Les travaux seront programmés sur le budget 2023 avant le 2eme trimestre

18 Allée des Pins

Cette allée est très empruntée (cycles et piétons). Un passage piéton devrait être implanté.

Réponse

Une visite sur site sera programmée en début d'année.

19 Le tri sélectif

De nombreux problèmes sont constatés pendant la saison (résidences Cristallines, Alhambra...). Nous souhaitons engager une discussion à ce sujet.

Réponse

Ce dossier est abordé en partie GRANDS TRAVAUX.

20 Actuellement beaucoup de propriétaires dans les résidences font poser des climatisations. Ce matériel n'est pas harmonieux sur les façades. Une implantation au sol ou dans un endroit plus discret serait souhaitable.

Réponse

Pour information :

Pour toute installation de climatisation, il faut déposer une déclaration préalable auprès du service urbanisme. Celle-ci sera traitée par l'architecte conseil de la ville ou les bâtiments de France si c'est dans la zone SPR.

Concernant le choix d'implantation dans une résidence, la compétence appartient à la copropriété.

21 Le pont RN 612 vers Saint Martin - référent M. CELESTIN

« Dès qu'il pleut c'est l'inondation, il serait bien qu'il soit nettoyé de sa boue régulièrement, et peut-être envisager de faire un caniveau sur la partie gauche et allant vers le domaine Un déversoir se trouve à la sortie de ce pont. Bien-être de nos vacanciers et la qualité de notre station.

Afin d'améliorer la sécurité, des panneaux indiquant qu'il y a des piétons, des cyclistes et une vitesse limitée (20kmh) pourraient être installés... Des vitesses excessives sont constatées pour aller au centre aéré ».

Réponse

Un entretien plus régulier sera effectué.

Concernant la demande de panneau de signalisation, celui-ci sera implanté.

22 Passage Arena, Mail de Rochelongue référente Mme HUSSON

Des problèmes de sécurité sont apparus de nouveau cet été. La police est intervenue. Les deux rondins en bois à l'entrée du passage permettent d'escalader le mur et d'entrer dans la résidence Arena. Ce dossier a déjà été discuté. Ceux-ci devaient être

reculés (vu avec un collaborateur de M. RUIZ sur site). Ceci n'est toujours pas fait et le mur de copropriété se dégrade (aux frais des copropriétaires. Une solution doit être apportée à cette situation.

Réponse

Les rondins en bois seront repositionnés.

23 Rond-point ARENA au Mail de Rochelongue - référente Mme HUSSON

Des aménagements ont été promis par Monsieur le maire lors de sa dernière élection. Les commerçants de ce secteur attendent la réalisation de ces aménagements dans le rondpoint.

Réponse

Les aménagements n'ont pas été retenus en commission (élargissement des espaces piétons pour extension du marché sur le giratoire).

Questions diverses :

- accès chemin allée de la Découverte : retenue d'eau (cuvette) / dalles déformées.
- la sortie de la résidence Terrasses d'Hélios est en très mauvais état.

SECURITE

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Domaine « code de la route » : 20- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 4- Domaine « Délinquance de voie publique » : 7- Domaine « Administratif » : 33- Domaine « environnement » : 31 |
|--|

B) GRANDS TRAVAUX :

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

ETUDE DE REHABILITATION DE LA FLANERIE / LE MOLE

La ville a engagé depuis presque 4 ans, l'étude d'un projet global de réhabilitation du quartier du Môle, de la Flânerie et de l'ancien Palais des Congrès du Cap d'Agde.

L'étude du Môle et son visuel, ont été présentés en 2020 alors que la reconversion de l'ancien Palais des Congrès a été annulée par M. le Maire, car non conforme aux attentes municipales.

La Flânerie fait l'objet de toutes les attentions. L'étude préalable de mise en accessibilité a été réalisée, des chiffrages sont produits et la commune a immobilisé des crédits nécessaires à l'engagement des futurs travaux.

A l'heure actuelle, les services, en collaboration avec Mme GUILHOU, font un inventaire précis des copropriétés, des propriétaires et des droits de terrasses octroyés aux commerçants.

Une réunion de présentation du projet se verra proposée avant la fin de l'année.

Le projet consistera à la rénovation complète de l'espace public situé entre les bâtiments, pour ce faire les terrasses devront être toutes déconstruites par la collectivité.

L'ensemble des réseaux sera réhabilité et la ville portera une attention toute particulière au devoir de ravalement des façades dû par les copropriétés.

Le budget prévisionnel est estimé à environ 3M d'€ et sera phasé en plusieurs exercices budgétaires. La livraison est prévue pour fin 2025

Laurent BRAULT, Directeur Architecture et bâtiments.

SALLE POLYVALENTE

En raison de la démolition de l'emblématique « Salle des Fêtes » de la rue Brescou en centre-ville, la Collectivité envisage la création d'une nouvelle Salle Polyvalente, permettant de répondre à l'évolution des usages et répondant aux normes et technologies actuelles.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Construire un nouveau bâtiment qui répondra aux besoins **des administrés Agathois**, en matière de mise à disposition de locaux, pour tout style de manifestations (repas dansant, lotos, spectacle de fin d'année, ...),
- Réaménager une zone d'entrée urbaine y compris les dessertes des équipements publics environnants (stade Sanguin, espace Carayon, ...),
- Accueillir les bureaux administratifs de la Direction Logistique et Évènementielle, en charge de la location des salles et des animations de la Ville.

Cette **Salle Polyvalente** se situera au niveau de l'entrée du complexe sportif des 7 fonts, sur une parcelle appartenant à la Ville et plus précisément, au niveau des terrains de tennis.

Comme pour tous les nouveaux projets, la ville souhaite répondre aux objectifs de développement durable et d'action pour le climat.

Ainsi, la construction et le réaménagement seront dans le respect d'une construction HQE (Haute qualité Environnementale), en inscrivant le projet dans une démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen).

Cela consistera notamment :

- Par la mise en place d'une infrastructure résiliente encourageant l'innovation,
- Par la mise en place de technique préservant toutes les ressources naturelles et l'utilisation d'une énergie propre,
- Par la mise en œuvre de techniques d'auto consommation durables,
- Par la mise en œuvre de matériaux écoresponsables et respectueux de l'environnement (bois, isolants bio-sourcés, ...)

Avancement de l'Opération :

Le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence d'Architecture **PEYTAVIN – CLAVEAU DE LIMA** de Montpellier.

Les études de conception seront livrées fin Mars 2023 et l'attribution des entreprises de travaux se fera fin Mai 2023.

Le début des travaux est prévu pour fin Juin 2023 avec 14 mois de travaux et 1 mois de déménagement et de prise en main.

La mise en service opérationnelle de l'équipement est prévue pour fin Octobre 2024.

Coût de l'opération :

Le coût global de la construction du bâtiment et aménagement des abords est de 5 280 000.00 € TTC.

L'aménagement complet de l'opération y compris l'aménagement du parking photovoltaïque et la requalification de l'avenue Paul Balmigère est de 7 800 000.00€ TTC.

Ce projet, grâce au caractère innovant et respectueux de l'environnement, sera subventionné par nos partenaires institutionnels à hauteur de 30% environ.

Marc SABLAIROLES - Directeur voirie & Réseaux

PUMP-TRACK – PLANEZE / PLAINE DES SPORTS URBAINS

Situé au cœur de la Planèze, à équidistance d'Agde, du Cap et du Grau, le complexe sportif des Champs Blancs s'est doté d'un nouvel équipement. Le pumptrack.

Il constitue le premier élément de la *Plaine de Sports Urbains* qui comprend :

- une aire de flat (figures au sol en skateboard et BMX),
- une minirampe (skateboard, roller, trottinette, BMX),
- un skatepark.
-

Sur cet espace d'environ 8 500 m², seulement 2 500 m² sont occupés par des infrastructures, le reste de la zone est dédié aux espaces verts et à la détente.

Dans cet esprit, la Plaine de Sports Urbains s'intègre parfaitement dans le paysage en s'insérant dans la végétation et les volumes existants. Il n'y a donc pas d'impact visuel majeur sur le site.

Cet espace se prête parfaitement à l'organisation d'événements (contests, jams, concerts...) grâce aux équipements déjà existants, notamment pour les accès et le stationnement (transport en commun, voies douces, parkings...). Le choix des éléments constitutifs de cet aménagement a été fait après avoir consulté les utilisateurs de l'ancien skatepark *Richelieu*.

Un *pumptrack* est un ensemble de pistes constitué de bosses dans lesquelles on avance en vélo, skateboard ou trottinette en effectuant un mouvement de "pompage" avec les bras et les jambes. Cet équipement terminé a été inauguré le 26 novembre dernier, il se situe au nord du Centre Aquatique, à la place du parking provisoire en bicouche, la centaine de places que celui-ci offrait a été repoussée une cinquantaine de mètres au nord, plus proche de l'école bilingue *Free Little Birds*.

Le pumptrack est constitué de 3 pistes différentes : une pour les débutants, une handisport et une pour les pratiquants confirmés. Cette première phase de travaux, chiffrée à 275 000 € TTC est financée à hauteur de 60% environ par l'Union Européenne, la Région, l'Agence Nationale du Sport et le Département de l'Hérault.

Cette réalisation s'inscrit dans la continuité des équipements sportifs qualitatifs réalisés par la Commune et plus particulièrement sur ce site, favorisant la pratique des activités de plein air au cœur de la Ceinture Verte. A la disposition de tous les Agathois et au-delà de tout le territoire de la CAHM, il répond ainsi à la très forte demande des utilisateurs notamment durant la période estivale.

Un terrain de basket 3vs3 a également été intégré au site.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique, la ville va être confrontée à une très forte augmentation des coûts de l'électricité et du gaz (tarifs x 2.5 pour l'électricité des bâtiments, x 1.5 pour l'électricité de l'éclairage public et x 3.5 pour le Gaz).

L'éclairage public représente une part très importante en matière de dépense pour le budget de la ville. Il a été donc mis en œuvre de nouvelles dispositions pour limiter l'impact de la hausse du coût de l'énergie : de nombreuses mises en valeur du patrimoine ont été éteintes tout au long de l'année, seules les mises en valeur du Moulin des Evêques, du Pont des Maréchaux, de la Cathédrale, de l'Eglise du Grau d'Agde et de la Passerelle du Golf restent allumées et sont éteintes du 15 septembre au 14 juin, dès 21 h et du 15 juin au 14 septembre à partir de 1 h.

L'éclairage public des parkings jouxtant des bâtiments municipaux : groupes scolaires, Centre Aquatique, Hôtel de Ville, Golf, Centre International de Tennis, est éteint au maximum une heure après la fermeture de l'établissement et il est rallumé une heure avant l'arrivée des premiers occupants.

Afin de limiter au maximum l'impact de cette hausse tarifaire sur le budget de la ville, il a été procédé à l'extinction de l'éclairage public sur une grande partie de la nuit, de 23 h 30 à 5 h 30 du 1^{er} octobre au 30 avril et ce sur la quasi-totalité du territoire communal ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station restent allumés.

Ces différentes solutions engagées en matière de sobriété énergétique sur le fonctionnement de l'éclairage public permettront d'économiser 1.5 million de kWh ce qui représente 136 tonnes de CO₂ évité.

Ce nouveau fonctionnement de l'éclairage public permettra d'absorber les ¾ de la hausse tarifaire, si aucune modification n'avait été réalisée.

En parallèle, la ville continue les travaux de modernisation de son éclairage public pour augmenter la part de la technologie LED dans le parc d'éclairage public.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques

CREATION CHAMBRE FUNERAIRE

Projet :

La ville d'AGDE a lancé en septembre 2021 une procédure d'appel à projet pour la construction d'un centre funéraire afin de répondre à la demande croissante en la matière et aux difficultés actuelles des Agathois à accompagner leurs proches défunts sans devoir se déplacer sur d'autres communes.

La construction de la chambre funéraire d'une surface de 100m² avec 4 salons, ainsi qu'une salle de réception, sur un terrain de 833 m² jouxtant le cimetière communal situé boulevard Georges Pompidou, a été confiée à la société FUNECAP.

Les travaux devraient débuter avant la fin de l'année pour une ouverture prévue en décembre 2023.

Foncier :

Pour permettre la vente de la parcelle destinée à la création de la chambre funéraire, il est nécessaire de déplacer l'association d'utilité publique "Le Chat Agathois".

Cette association qui recueille les chats errants ou perdus, les soigne et leurs trouve de nouveaux foyers, va être délocalisée vers un terrain situé à proximité du Centre Technique Municipal.

Des bungalows existants seront déplacés tandis que les plus vétustes seront remplacés. La livraison est prévue pour le mois de Décembre 2022.

Ce projet sera implanté sur un terrain municipal cadastré LL 395, actuellement d'une surface totale de 3000 m² (Chat Agathois, Régie des plages et Comité des Fêtes), 833 m² seront revendus pour le centre funéraire pour un montant de 375 000 €, la surface restante, soit 2167 m², sera conservée pour l'extension du cimetière.

Surface vendue pour le centre funéraire = 833 m²

Surface conservée pour extension cimetière = 2167 m²

Occupation actuelle de la parcelle = Chats Agathois / régie des Plages / Comité des Fêtes

Occupation future de la parcelle = Centre Funéraire / extension cimetière

Prix de vente pour le centre funéraire = 375.000 €

J LOPEZ, Chef service qualité terrain

Point sur l'extension des consignes du tri sélectif au 1^{er} Janvier 2023

Au 1^{er} janvier le tri se simplifie !

En quoi consiste l'extension des consignes de tri ?

Actuellement, 2/3 du contenu de nos bacs d'ordures ménagères pourraient être valorisés ! Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2023, le tri est rendu plus simple en mettant tous les

emballages et papiers dans le bac jaune. Papier, carton, plastique, polystyrène, métal : tout se trie. Une grande partie est recyclée, transformée pour fabriquer de nouveaux objets sans utiliser de nouvelles ressources.

Le tri sert aussi à éviter la pollution et le gaspillage de matière. Grâce à lui, nous n'avons plus besoin d'extraire de nouvelles ressources ni d'utiliser de l'énergie pour transporter et produire.

Qu'est qui change concrètement ?

Tous les emballages et papiers sont à placer dans le bac jaune ou la colonne dédiée au tri sélectif :

- Les emballages en métal : capsules de café, petits emballages, conserves et canettes ...
- Les emballages en carton : gobelets, barquettes, boîtes et briques ...
- Les emballages en plastique : sacs, sachets, films, bouteilles, pots et flacons ...
- Les emballages en polystyrène : barquettes ...

Tous les emballages se trient à compter du 1^{er} janvier 2023



Présents :

S FREY, L BENTAJOU, C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, C MANCEAU, J LOPEZ, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

Présents :

CAYUELA M, CELESTIN G, GIRARD A, HUSSON M, LEMONNIER MP, REMADI M.A, TERRISSE G, VAL M.J, VAYSSIERES MANAU F.

Absents excusés :

ANTOINE L, BARGE N, CROS, LUCCACIO G.

Absents non excusés :

LABATUT L, MENOU M, REY A, SERRE M.